

Les femmes sur la scène politique

Maria Angeles López Plaza

La visibilité des femmes dans l'espace public urbain au Maroc a cessé, depuis longtemps déjà, d'être marginale. Leur accès à l'enseignement, leur entrée dans le monde du travail salarié, leur participation au secteur associatif... sont le reflet d'une société en mouvement, influencée par des changements permanents et les revendications sociales et économiques d'un mouvement des femmes très actif. Pourtant, il ne faut pas oublier que, s'il existe une réalité urbaine, il en existe une autre, à la périphérie des villes et dans les campagnes, qui est très différente.

Le développement du mouvement des femmes a été directement marqué par le contexte historico-politique du Maroc. Le mouvement de libération nationale, comme dans d'autres pays, facilita la participation des femmes en dehors de la sphère privée. Pour le nationalisme marocain, influencé par le mouvement de la *nahda* arabe, le développement de la société passait par l'intégration socio-économique des femmes, grâce tout particulièrement à l'éducation (idée héritée du courant *salafi*). C'est à cette époque que sont apparues les premières organisations de femmes dont l'activité se centrait sur le travail social et la lutte pour l'indépendance (Union des Femmes du Maroc, 1944 ; Commission des Femmes Istiqlaliennes, 1946 ; «Les sœurs de la Pureté», liées au parti *Hizb al-Chura wa-l-Istiqlal*, 1946), bien que leur rôle se réduisit à appuyer le mouvement national. Après l'indépendance (1956), et suite aux difficultés de la mise en route d'un modèle étatique et aux affrontements entre les différents acteurs politiques, les femmes restèrent dans l'ombre de leurs partis.

La décennie suivante (1960) — et jusqu'au milieu des années 70 — fut marquée par l'autoritarisme et la limitation des libertés publiques même si le discours sur l'émancipation de la femme a perduré grâce à la créa-

tion de cellules féminines comme l'Union nationale des femmes marocaines (1969) et l'Association marocaine de planification familiale (1971) destinées à incarner le «féminisme d'Etat». Le mouvement des femmes, alors intégré dans les partis de gauche, trouvait son lieu d'expression politique dans l'Union nationale des étudiantes au sein de laquelle militaient de nombreuses féministes marocaines qui font aujourd'hui partie de différentes associations. Au cours des années 80, le mouvement associatif féminin commença à se consolider et à acquérir une certaine autonomie. En règle générale, ce mouvement était de caractère urbain, universitaire et recrutait dans la classe moyenne, ce qui l'a empêché, d'une certaine manière, de s'enraciner en milieu rural. Au cours des dix dernières années, le mouvement associatif en général et les associations de femmes en particulier se sont développés de manière vertigineuse. Celles-ci sont en train d'acquérir une plus grande envergure, s'implantent dans la jeunesse et s'attaquent à des sujets tabous. Un de leurs principaux axes de revendications a été et continue d'être leur intégration à l'arène politique. Quelles sont les raisons qui les empêchent d'accéder à la sphère politique ? Elles sont multiples. D'un côté, il y a la persistance d'une construction culturelle des relations entre hommes et femmes, due, en grande partie, au système éducatif et social qui continue à transmettre l'image de la femme «mère et épouse» sans tenir compte de la nouvelle réalité sociale. Nous avons constaté que l'évolution de la situation des femmes est caractérisée par la reconnaissance de ses droits politiques alors que ses droits personnels n'évoluent guère. D'un autre côté, l'immobilisme du pouvoir et le fonctionnement des mécanismes de représentation ont empêché l'exercice et l'apprentissage d'une culture politique démocratique, citoyenne et égalitaire.

Pourtant, le processus de libéralisation politique entrepris par le Maroc au début des années 90 semble vouloir changer cet état de chose. Depuis la Réforme constitutionnelle de 1991, le renforcement du multipartisme, les initiatives de l'opposition politique, l'amorce d'une alternance de pouvoir, en passant par les élections de 1992-1993, et plus récemment celles de 1997, dessinent une phase de transition politique au Maroc qui, sans avoir encore donné les résultats espérés, laisse entrevoir une volonté de poursuivre un renouvellement du jeu politique. Les femmes ont été présentes tout au long de ce processus, présentant des revendications spécifiques et participant au nouveau paysage politique, bien que leurs espérances soient loin d'être réalisées et que les résultats obtenus ne reflètent pas, une fois de plus, l'évolution considérable intervenue sur le terrain.

L'objectif de cet article est d'analyser les causes de l'exclusion politique des femmes marocaines. On y abordera également les espoirs suscités par les récents événements quant à la possibilité de faire de la problématique des femmes un axe important de l'action à venir. On pense notamment à la portée que peut avoir la présence de deux femmes dans le gouvernement actuel. Pour ce faire, nous examinerons le rôle que les autorités ont joué dans la promotion de la participation politique des femmes, le discours politique des partis politiques et leurs programmes électoraux, les actions et revendications engagées tant par les commissions féminines des différents partis que par les associations de femmes. Le cadre de référence sera les élections municipales et législatives de 1997 ; comme source, nous utiliserons les résultats d'un travail d'enquête sur le terrain effectué au cours du processus électoral.

Hassan II, «protecteur» des femmes

Au début de 1992, le contexte politique marocain était marqué par des revendications émanant des partis de l'opposition à propos de la réforme constitutionnelle ; ces partis sollicitaient, entre autres, l'arbitrage du roi sur la modification des projets de lois présentés par le gouvernement. Dans cette ambiance préélectorale polémique, les femmes faisaient entendre leurs voix. Leurs préoccupations se concentraient, d'une part, sur des demandes politiques spécifiques aux femmes appartenant aux partis de l'opposition et, de l'autre, sur la réforme de la *Mudawwana* réclamée par les associations. Ces deux questions, qui comportent une dimension politique et une dimension juridique et culturelle, ne faisaient pas l'unanimité entre les différents acteurs politiques ; elles étaient également l'objet de vifs débats au sein des partis eux-mêmes, divisés dans leur position — en particulier au sujet de la réforme de la *Mudawwana*. L'Union de l'action féminine (UAF), liée à l'Organisation pour l'action démocratique et populaire (OADP), entreprit une campagne de récolte de signatures (un million) en faveur de la réforme, appuyée par les sections féminines des autres partis du Bloc Démocratique (*Koutla al-Dimuqratiyya*) comme l'Organisation de la femme *Istiqlaliyya* (Parti de l'*Istiqlal* — PI) et de l'*Ittihadiyya* (Union Socialiste des Forces Populaires — USFP), qui, plus tard, se retirèrent sous la pression de leurs partis respectifs sous le prétexte de ne pas vouloir mettre en danger le projet de coalition démocratique avant les élections. La réaction des secteurs conservateurs se produisit sans tarder ; les *oulémas* et les islamistes manifestèrent leur opposition à cette revendication, traitant les féministes

d'athées et les accusant d'entreprendre des actions anti-islamiques au lieu de solliciter l'intervention du gouvernement pour répondre à de telles propositions. L'exacerbation des débats entraîna finalement l'intervention décisive du roi qui tenta de dépolitiser le conflit afin d'éviter qu'il se transforme en un prétexte de mobilisation islamiste. Hassan II prononça un discours, le 20 août 1992, destiné en partie aux femmes et dans lequel il manifestait son appui aux revendications féminines, s'attribuant la légitimité religieuse que lui confère sa qualité de *Amir al-Mu'minin* pour intervenir sur la question de la *Mudawwana*. En échange, il leur demandait de dissocier ce thème des événements politiques en cours pour éviter que le thème de la femme soit accaparé par les islamistes et pour, en définitive, maintenir son hégémonie sur l'islam officiel : *«Je rendrai justice à la femme marocaine. Bien entendu, j'appliquerai la charia islamique, mais dans sa dimension tolérante. Je rétablirai la femme dans ses droits et veillerai à leur application stricte, dans le sens de la consolidation des assises de la famille».*

Sur ordre du roi, la réforme tomba sous le contrôle du Conseil Supérieur des Oulémas pour finalement ne rien changer substantiellement à la situation précédente. Toutefois, le caractère symbolique de cet épisode est très important : pour la première fois, un texte considéré comme inaltérable a été modifié, ce qui laisse une porte ouverte à de futurs changements. Un autre fait important, qui souligne l'intervention du roi dans le débat sur la légitimité des revendications féminines, a été la nomination, en août 1997, de quatre ministres femmes dans un gouvernement de transition. A cela on peut ajouter divers discours du roi dans lesquels il enjoint les partis politiques de présenter des candidatures féminines et encourage les femmes à participer à la vie politique. Tous ces événements jouèrent en faveur de l'introduction d'un débat sur la participation des femmes dans le processus des réformes politiques. De cette manière, durant les campagnes électorales, municipales et législatives de 1997, les partis politiques se saisirent du discours «égalitaire», non tant par conviction que par nécessité afin de répondre aux exigences démocratiques. Ainsi on peut établir des distinctions entre ceux dont les programmes reflètent une intention plus ou moins claire vis-à-vis de la participation active des femmes et ceux qui emploient cette question uniquement à des fins électorales.

Le discours et la pratique des partis politiques

L'effervescence politique qui s'est produite au Maroc ces dernières années a favorisé un engagement certain des femmes ; celles-ci abordent la problématique de leur présence dans la sphère publique ; deux sujets présents dans la stratégie des partis politiques. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un phénomène totalement nouveau au Maroc (on trouve régulièrement, au cours de précédentes élections, une présence et un discours sur la femme), les campagnes électorales de 1997 ont, pourtant, permis aux femmes d'acquérir une dimension médiatique plus importante. La présentation de candidatures féminines a été considérée comme un critère de modernité. Pratiquement toutes les tendances politiques et leurs leaders respectifs manifestèrent leur adhésion à l'entrée des femmes en politique — considérant celle-ci comme une condition de la démocratie. De la gauche aux positions les plus conservatrices, tous les partis semblent se faire concurrence au travers de leurs candidatures féminines.

Un des arguments avancés pour expliquer le faible nombre de candidatures féminines est l'inhibition des femmes au moment de s'engager dans la vie politique, qu'il s'agisse des militantes ou des citoyennes en général. Cela est vrai en partie, car aucun changement social ne s'est produit dans la sphère privée où la coresponsabilité continue à être une utopie et où les femmes se voient obligées de conjuguer leur profession avec leurs responsabilités familiales. Pourtant, la raison principale semble bien être le maintien, dans les mentalités traditionnelles, de l'idée que la politique est une affaire d'hommes. D'un autre côté, les femmes engagées politiquement n'ont pas été suffisamment soutenues, ni mises en avant par leurs partis. En effet, il est impensable qu'entre les élections de 1992-1993 et celles de 1997 le nombre de candidatures féminines n'ait pas considérablement augmenté, même en supposant que les partis y trouvent un intérêt réel. Ils se défendent en mettant en avant l'argument selon lequel les femmes ne souhaitent pas vraiment s'engager politiquement ou ne sont pas suffisamment formées. Mais ils continuent à faire de l'émancipation féminine, un thème de mobilisation. La majorité des partis possèdent des comités de femmes. Ceux-ci n'ont pas favorisé une prise en compte réelle des revendications propres aux femmes. On remarque ainsi la responsabilité des partis dans l'exclusion et la marginalisation politique des femmes. Cette marginalisation a été renforcée par le type de relation existant entre la composante féminine et le parti. Il s'est établi une forme de tutelle des femmes. Une fois de plus, la conception culturelle des relations hommes-femmes intervient dans

cette relation ; le parti fait en sorte que la femme perçoive son rôle comme étant déterminé au sein de parti et celui-ci ne s'établit pas en termes d'égalité. Ainsi, dans les organes centraux du parti, l'absence des femmes est manifeste, à l'exception de quelques femmes de l'USFP, du PPS, du PI et du PND, présentes au Comité Central, et d'un petit nombre qui siègent au Comité Exécutif ou au Bureau Politique : PPS, PI, PSD et au sein du Parti de l'Action (PA).

Au total, cette faible représentation des femmes est l'une des principales caractéristiques des partis politiques marocains. Elle révèle une carence dans le fonctionnement interne des partis ou, pour le moins, un désintérêt évident pour la promotion de l'élément féminin en leur sein, réduisant son rôle à celui d'un simple appui pour les partis.

La «promotion de la femme» dans les programmes électoraux

L'analphabétisme de la population féminine, spécialement en milieu rural (où il atteint des pourcentages de près de 90 %), a été l'élément moteur de la prise de conscience de la nécessité de rechercher des solutions pour améliorer la condition et le statut de la femme marocaine. Ce sont là les principaux aspects que l'on retrouve dans les programmes électoraux des partis qui abordent le thème. Pour la majorité d'entre eux, la problématique de la femme est perçue exclusivement à partir d'une optique sociale, ce qui signifie que l'on ne s'engage pas dans une vision globale du problème. En outre, les partis les plus conservateurs soulignent l'importance de la famille comme structure de base de la société et le rôle de la femme comme éducatrice et formatrice des nouvelles générations. Le PND s'inscrit dans cette ligne ; après avoir reconnu la nécessité d'appliquer le principe d'égalité à tous les domaines, il nuance en précisant que la femme doit exercer ses droits civiques conformément à la loi islamique «authentique» et, en ce sens, préserver la stabilité de la famille. Le programme du parti met également en avant l'urgence d'une intervention afin que s'améliorent les conditions de vie des femmes dans les campagnes. Le Parti de l'*Istiqlal* ne présente pas, dans son programme, un paragraphe spécifique sur la problématique de la femme. Il n'y fait référence qu'une fois, au moment d'aborder le thème de l'amélioration et de l'extension de l'enseignement pour son travail d'éducatrice, à la base de la famille. Le Mouvement Populaire Démocratique et Constitutionnel (MPCD), dans la même ligne, aborde d'une manière encore plus claire l'identité islamique et présente un paragraphe sur la femme avec des propositions relativement novatrices : réhabiliter l'ima-

ge de la femme et sa dignité en luttant contre les tentatives qui cherchent à l'occidentaliser ou à l'éloigner de ses valeurs ; combattre toutes les formes d'exploitation de la féminité des femmes (version islamiste de la lutte contre l'image de la femme-objet); réforme de la *Mudawwana* en appliquant l'*ijtihad* pour garantir le renforcement de la famille et égaliser les droits entre les hommes et les femmes en vertu de la loi islamique ; garantir le droit légitime de la femme sur le patrimoine familial qu'elle a contribué à créer ; réviser la législation et l'organisation du travail afin de tenir compte de ses obligations au foyer et de sa participation dans le développement économique et social ; établir un congé maternité qui ne soit pas inférieur à six mois et une reconnaissance sociale du travail domestique ; lutter contre l'analphabétisme féminin et conscientiser les femmes pour qu'elles assument leurs responsabilités familiales en même temps que leur participation au développement de la société.

Le programme de l'Union constitutionnelle (UC), dans le chapitre intitulé «Qualité de vie», inclut un paragraphe sur la promotion de la femme — «La femme moteur du changement» —, dans lequel on aborde les questions de l'enseignement (renforcer l'enseignement primaire et secondaire et les programmes de formation pour la femme en milieu rural), la santé (prévention de la mortalité maternelle et infantile, planification familiale), les réformes juridiques (code du travail, droits des femmes enceintes employées, adéquation entre le droit coutumier et le droit positif), la participation politique (campagnes d'information destinées aux femmes sur leurs droits civils et politiques pour renforcer leur participation politique, l'accès aux hautes charges administratives, privées et politiques avec une égalité de traitement) et, de manière générale, leur participation à la vie économique (à travail égal et qualifications égales, salaire égal, création d'entreprises gérées par des femmes, accès aux crédits bancaires...).

Le programme électoral de l'USFP établissait la mobilisation des ressources humaines (femmes et jeunes) comme la base du développement du Maroc du XXI^e siècle. Il présente une stratégie d'intégration des femmes qui regroupe tous les domaines (juridique, économique, social, culturel et institutionnel) du Programme social et économique du parti pour la lutte contre les discriminations et pour garantir aux femmes un rôle de citoyennes. Les mesures proposées vont de la révision du Statut personnel à des programmes de développement rural, d'une égalité des conditions de promotion professionnelle et salariale à la représentativité des femmes dans le processus de prise de décision (tant dans le domaine économique que politique), sans oublier les questions de la protection

sociale et de la santé. En ce qui concerne l'aspect culturel, on y propose des mesures contre le sexisme et la mentalité rétrograde, grâce à l'organisation de campagnes d'image et de communication pour changer les stéréotypes ; on encourage aussi la recherche et les études des femmes. Finalement, on peut souligner la proposition de créer une institution officielle (ministère de la Femme) comme instrument pour obtenir une intégration pleine des femmes et atteindre les objectifs du programme.

Le Mouvement pour la Démocratie (PD), un parti créé récemment, qualifié de «gauche radicale» et très minoritaire, est le seul qui parle ouvertement dans son programme de laïcité, de séparation des pouvoirs et de l'élection du chef du gouvernement au suffrage universel (en plus d'être contrôlé par le Parlement). Il réclame également l'égalité entre les hommes et les femmes : une représentation féminine de 50% dans toutes fonctions éligibles et il demande aussi la révision de la *Mudawwana*. Il revendique les droits culturels et linguistiques amazigh. Il a présenté 14 candidats aux législatives et n'a pas obtenu de représentation au Parlement.

A la lumière de ces programmes et étant donné la façon dont se pose la question de la femme, on peut observer que le programme de l'USFP est celui qui contient de la manière la plus convaincante une stratégie complète d'intégration des femmes dans l'espace public, ce qui s'explique par la capacité d'influence de son comité des femmes dans les orientations générales du parti et par leur relative intégration au sein même du parti.

Les femmes dans les élections de 1997

La participation des femmes dans le processus électoral qui s'est déroulé en 1997 est, quantitativement parlant, pratiquement la même que lors des élections antérieures. Cela est surprenant car cette fois on a entendu un discours favorisant sa participation à la vie politique et intégrant la problématique de la femme dans les programmes.

En ce qui concerne le scrutin municipal de juin 1997, il confirma la tendance traditionnelle d'une plus large participation des femmes au niveau local. Gérer des communes est considéré comme «faire de la politique au quotidien», gérer les affaires sociales, raison pour laquelle on y accepte une plus grande participation des femmes. Celles-ci font preuve de meilleures dispositions pour intervenir à ce niveau parce qu'elles se sentent plus impliquées dans le domaine social et, par conséquent, plus habilitées pour y trouver des solutions. Les conseils municipaux sont le

tremplin de la vie politique pour les femmes ; les quelques parlementaires femmes au Maroc ont toutes, préalablement ou corrélativement, exercé la fonction de conseillère municipale. Avec les dernières réformes politiques, une partie des représentants municipaux ont leur siège à la deuxième chambre du Parlement qui, dans l'état actuel des choses, joue un rôle plus important qu'auparavant. Les résultats définitifs des municipales dénotent une légère augmentation des candidatures qu'il nous faut relativiser en tenant compte du nombre de circonscriptions qui a également augmenté. Comparativement, le nombre de candidates a augmenté, en quatorze ans, passant de 307 à 1651 (ce qui représente, proportionnellement, seulement 1,62% des candidatures) ; le nombre de femmes élues s'élevait à 43 en 1983 et à 83 en 1997, ce qui représente un 0,34% de femmes participant à la gestion des communes. De ces femmes élues, 28 appartiennent à l'USFP, 12 à l'UC et les autres partis se partagent (entre 3 et 9 représentantes) le reste.

L'explication de ces résultats n'est pas tant un comportement électoral hostile aux femmes ni un manque d'intérêt pour la politique mais plutôt une pratique qui ne favorise pas la participation féminine: «*Ce sont les mécanismes internes des partis qui ont limité la participation féminine*». D'autres affichaient un certain optimisme: «*83 sièges remportés par des femmes, voilà une performance encourageante pour les militantes marocaines qui ont toujours été marginalisées de la vie politique*». (*La Vie Economique*, du 20.6.1997, «Pour quelques femmes de plus...»).

S'agissant des candidatures féminines, la stratégie des partis semble bien continuer à être celle d'une apparente modernité, une manière de maintenir la fonction des femmes-alibis, mais il n'existe aucun réel intérêt en faveur d'un changement de la situation.

Les indices des résultats des élections législatives stagnent : seulement 0,6% de femmes siègent au Parlement. Ce n'est pas une représentation qui reflète la présence réelle des femmes dans l'espace public ni le comportement électoral favorable, apparemment, envers les candidates. Certaines, comme Badia Skalli (USFP) ou encore Ouafa Haji (USFP), vont jusqu'à dénoncer les irrégularités du scrutin.

Les candidatures féminines par tendances politiques ne vont pas montrer de grandes différences, bien que cela puisse mettre en évidence les chiffres de certains partis de gauche comme l'OADP avec 11 candidates, l'USFP avec 10 et le PPS avec 6. C'est dans leurs programmes que l'on pourra détecter des signes en faveur de la promotion des femmes et l'influence de leurs revendications spécifiques car c'est au sein de ces partis politiques que se trouvent les racines du mouvement associatif féminin.

Certains auteurs considèrent que cette relation avec les partis a influencé négativement, par son excessive politisation, les associations, sans parler de la tutelle que ceux-ci exercent pour limiter l'action des femmes. Néanmoins, le processus actuel a favorisé l'indépendance de critères et d'actions, de telle sorte que les associations de femmes proposent de nouvelles formules d'intervention politique.

Ouverture politique et combat pour l'intégration des femmes

La réforme politique entreprise par le Maroc a revitalisé la cause des femmes. Pourtant, les résultats globaux indiquent que cette cause répond plus à une prise de position politique qu'à des objectifs réels. Nous n'avons pas assisté à une intégration significative des femmes dans le jeu politique, de même que n'ont pas été assumées leurs revendications dans les lignes générales des programmes des partis, à l'exception de quelques rares cas. Cette situation ne correspond en rien à l'extraordinaire activité menée par les associations et les groupes de femmes au sein des partis politiques au cours de cette même période. Perçue par tous les acteurs comme un moment clef de l'histoire du Maroc, l'ouverture politique a surtout été utilisée par les femmes pour affirmer leur intention de ne pas se laisser marginaliser du processus en cours.

Depuis le début des années 90, le mouvement des femmes a repris ses revendications qui tournent autour de la réforme de la *Mudawwana* et de la ratification sans réserves des Conventions Internationales. L'intensification de la crise politique entre 1993 et 1994 s'acheva en 1996 avec la réforme constitutionnelle. L'opposition politique du moment, réunie autour du Bloc Démocratique (*Kutla al-Dimuqratiyya*), présentait son mémorandum sur les réformes qui ne reprenait pas les revendications faites par les femmes de ce groupe politique, centrées sur la reconnaissance de l'égalité des droits civils dans la Constitution. Ceci était un indice des difficultés qu'allaient rencontrer les revendications des femmes dans le processus de réforme constitutionnelle et électorale.

Conscientes de l'importance de ce combat, différentes associations décidèrent de coordonner leurs revendications et leurs actions au moyen d'un Comité de coordination féminine démocratique composé par *Jossour* — le Forum des femmes du Maroc, l'Association démocratique des femmes du Maroc, l'Union de l'action féminine, l'Association Marocaine des droits des femmes, la Ligue nationale des femmes fonctionnaires du secteur public et semi-public. Son objectif principal était de

constituer un groupe de pression de femmes qui puisse garantir une représentation équilibrée de celles-ci dans le processus électoral et imposer la question des femmes comme l'un des axes principaux des programmes électoraux des partis. Une des actions les plus remarquées de ce lobby a été la préparation d'un mémorandum de réformes du Code électoral au début de l'année 1997, proposé dans le cadre général des réformes mais en signalant les aspects spécifiques concernant l'égalité (on y proposait des modifications des articles 83, 146, 192, 282 et 283). Les propositions allaient de l'adoption d'un mode de scrutin par liste (à la place du scrutin nominal majoritaire à un tour) qui faciliterait l'entrée des femmes dans l'arène politique à l'introduction de termes féminins comme citoyenne, électrice... On y a proposé aussi l'adoption d'un système de quotas (minimum 20%) pour les candidatures féminines présentées par les diverses formations politiques. L'objectif d'une telle mesure était de consacrer les droits politiques des femmes. Remarquons toutefois que seuls trois partis (MDS, PSD, USFP) s'engagèrent à respecter des quotas entre 10 et 25 %. Le système de quotas ouvrait l'éternel débat sur sa validité démocratique. Les associations de femmes ont concentré leurs activités, ces derniers temps, sur les revendications de parité. L'ADFM, suivant l'une de ses priorités d'action, a renforcé sa campagne, en 1997, avec un projet dont le slogan est «Sans moi la politique se fait mâle» qui continuera en 1998 avec un observatoire permanent sur les femmes et la politique : «Centre de formation pour renforcer la visibilité civique et le pouvoir politique des femmes». D'autres associations comme *Jossour* ont élaboré des projets similaires, et on a vu proliférer l'organisation de séminaires, de conférences et de forums de rencontres pour les associations afin que la participation des femmes dans la vie politique se concrétise. Ledit Comité, dans sa dynamique de promotion politique des femmes, a organisé en mai 1997 une campagne d'appui et de formation destinée aux femmes candidates, afin de leur donner les instruments nécessaires pour envisager les campagnes électorales.

Le gouvernement d'Abderrahman El-Youssoufi compte deux secrétaires d'Etat femmes : Aïcha Belarbi à la Coopération au sein du ministère des Affaires extérieures et de la Coopération, et Nouzha Chekrouni pour les Handicapés au ministère du Développement social, de la Solidarité, de l'Emploi et de la Formation professionnelle. Ces deux nominations comblent un vide de l'histoire politique du Maroc en ce qui concerne la présence de femmes au gouvernement. Il est encore trop tôt

pour mesurer l'influence de cette visibilité politique des femmes tant sur les acteurs politiques que sur la perception sociale qu'elle va susciter. Pour éviter une interprétation trop optimiste, il convient de se rappeler que le Maroc n'a pas fait plus que ce qu'avaient pu réaliser d'autres pays dans les années 60 sans que cela n'entraîne de grands changements. Pourtant, le fait que bon nombre de cabinets ministériels soient occupés par des membres de l'USFP, qui a encouragé la promotion des femmes et une série de mesures pour une amélioration de leur situation, devrait, de prime abord, favoriser le mouvement des femmes. En février 1998, des représentantes des associations de femmes rencontrèrent le Premier ministre pour lui présenter une «plate-forme de réflexion» dans laquelle était soulignée la nécessité de créer une instance spécifique qui se charge de la promotion de la femme. Au même moment, le mouvement des femmes reprenait sa lutte pour les changements juridiques et contre l'analphabétisme, les considérant comme les revendications de base pour la construction d'une authentique citoyenneté.

Le jeu démocratique n'entraîne pas forcément un changement dans les relations de pouvoir lorsqu'il s'agit d'inclure, dans des conditions d'égalité, l'élément féminin. Néanmoins, une vision optimiste permet de faire une lecture différente du cas marocain, si l'on tient compte du fait que l'expérience de libéralisation au Maroc est à ses débuts et que, peut-être, les femmes auront la possibilité de contribuer à la mise en pratique d'un certain nombre de valeurs qui doivent encore être assumées par la majorité de la population. Cela semble être la perception du mouvement des femmes qui s'est renforcé ces dernières années, et bien que les fruits de ses revendications politiques aient été limités quantitativement (à peine 0,34% de représentativité dans les Conseils municipaux, 0,6% au Parlement et deux femmes dans l'équipe gouvernementale). L'intégration des femmes dans la vie politique est donc un immense défi.

Maria Angeles López Plaza est chercheur à l'Institut universitaire d'études sur les Femmes (IUEM) à Madrid.